



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## finances

Question écrite n° 6214

### Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la possibilité pour les communes d'appliquer le quotient familial à l'ensemble des activités culturelles, sportives et de loisirs. Dans un souci de donner au plus grand nombre d'habitants le droit d'accéder à ces activités, malgré des difficultés accrues, la municipalité de Nanterre votait régulièrement l'application du quotient familial. Jusqu'à présent la préfecture déférait ces décisions au tribunal au motif qu'il ne s'agissait pas de prestations à caractère purement social. Or, par un jugement du 21 juin dernier, le tribunal administratif de Paris vient de reconnaître la légalité des modulations dans les domaines culturel et sportif. La décision du tribunal n'est pas définitive sans l'avis du Conseil d'Etat. De plus, cette possibilité resterait ponctuelle et soumise aux décisions des tribunaux. Par conséquent, elle lui demande son avis sur la nécessité de légiférer, afin que le code des communes prévoie la possibilité de moduler les tarifications, en fonction de la situation sociale, dans l'ensemble des domaines culturel, sportif et de loisirs.

### Texte de la réponse

Les arrêts du Conseil d'Etat « commune de Nanterre » et « commune de Gennevilliers » du 29 décembre 1997 reconnaissent désormais aux communes la possibilité de fixer les droits d'inscription des écoles de musique en tenant compte des ressources des familles. Cette évolution de la jurisprudence répond au souci des collectivités locales de favoriser l'accès de tous aux pratiques culturelles. Néanmoins, afin de pérenniser cette évolution et d'en élargir le champ d'application, le gouvernement a inséré dans le projet de loi d'orientation relatif à la lutte contre les exclusions une disposition permettant de moduler les tarifs de l'ensemble des services publics administratifs à caractère facultatif en fonction des ressources des usagers afin de faciliter l'accès aux pratiques culturelles mais aussi sportives et de loisirs.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Fraysse](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6214

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4024

**Réponse publiée le :** 13 avril 1998, page 2133